

Libellé d'un testament ou d'un codicille

Pour garantir la validité d'un legs, il est essentiel d'utiliser une formulation adéquate. Vision Mondiale vous recommande d'utiliser les clauses testamentaires suivantes :

Montant fixe du legs :

« JE MANDATE mon ou mes fiduciaires de payer la somme de _____ DOLLARS (_____ \$) à VISION MONDIALE CANADA, organisation sise actuellement au 1, World Drive, Mississauga (Ontario) L5T 2Y4, pour qu'elle l'utilise dans le cadre de ses activités. Le reçu émis par un agent compétent de Vision Mondiale Canada constituera une décharge suffisante pour mon ou mes fiduciaires. »

Legs résiduel :

« JE MANDATE mon ou mes fiduciaires de payer _____ (indiquer le nombre équivalant au pourcentage choisi) du reliquat de ma succession à VISION MONDIALE CANADA, organisation sise actuellement au 1, World Drive, Mississauga (Ontario) L5T 2Y4, pour qu'elle l'utilise dans le cadre de ses activités. Le reçu émis par un agent compétent de Vision Mondiale Canada constituera une décharge suffisante pour mon ou mes fiduciaires. »

Nous sommes reconnaissants de pouvoir exploiter le programme de parrainage d'enfant et de voir les transformations qu'il opère. Nous vous encourageons toutefois à attribuer vos dons planifiés aux programmes de secours et de développement communautaire. De cette façon, vous toucherez des communautés et des générations entières d'enfants. Vous pouvez toutefois faire un legs au programme de parrainage de l'enfant ou nous permettre d'utiliser votre legs là où les besoins sont les plus grands au moment où nous le recevons.

Montant fixe du legs avec préférence que ces fonds soient affectés au programme de parrainage d'enfant:

« JE MANDATE mon ou mes fiduciaires de payer la somme de _____ DOLLARS (_____ \$) à VISION MONDIALE CANADA, organisation sise actuellement au 1, World Drive, Mississauga (Ontario) L5T 2Y4, pour qu'elle l'utilise au programme de parrainage d'enfant. Le reçu émis par un agent compétent de Vision Mondiale Canada constituera une décharge suffisante pour mon ou mes fiduciaires. »

Legs résiduel avec préférence que ces fonds soient affectés au programme de parrainage d'enfant:

« JE MANDATE mon ou mes fiduciaires de payer _____ (indiquer le nombre équivalant au pourcentage choisi) du reliquat de ma succession à VISION MONDIALE CANADA, organisation sise actuellement au 1, World Drive, Mississauga (Ontario) L5T 2Y4, pour qu'elle l'utilise au programme de parrainage d'enfant. Le reçu émis par un agent compétent de Vision Mondiale Canada constituera une décharge suffisante pour mon ou mes fiduciaires. »